

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 906

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

906

J.A. 1000 Lausanne 1 12 mai 1988
Hebdomadaire romand Vingt-cinquième année

Formation d'utilité publique

Depuis quelques années, les pouvoirs publics se préoccupent de la formation de leurs fonctionnaires. A Lausanne, l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique) offre depuis 5 ans à ceux d'entre eux qui sont munis d'un titre universitaire la possibilité de préparer un Diplôme en administration publique, alors que l'Université de Genève a créé un Certificat de formation permanente en administration publique. Dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat vient de confier, à l'IDHEAP précisément, le soin de mener une vaste enquête sur la formation continue des fonctionnaires, alors que l'administration des impôts a ouvert récemment un centre de formation qui sera aussi utilisé par d'autres services.

De fait, l'effort est général dans toutes les administrations, mais toujours confus, dispersé, sans plan d'ensemble. Le contraste est saisissant avec le nombre souvent considérable de personnes mobilisées pour la formation dans le secteur privé. On sait que les banques, en particulier, accordent une attention importante à la formation de leurs employés. Mais les situations dans les secteurs privé et public sont différentes. Dans une entreprise privée, l'éventail des professions est assez homogène, de nouveaux produits apparaissent sans cesse qu'il faut apprendre à utiliser (les marchés financiers en sont une illustration frappante) et la formation joue souvent un double rôle symbolique: offrir une récompense à celui qui a bien travaillé en essayant d'accroître sa motivation; repérer et sélectionner les éléments prometteurs qui assureront la relève de l'encadrement. Dans une administration, il n'y a par contre aucune homogénéité: on y trouve un très large éventail de professions. D'autre part, sa situation de monopole pour beaucoup des tâches qu'elle exécute fait qu'il n'existe pas de nécessité de se former pour être meilleur que le concurrent.

Pourtant, il existe un ensemble de spécificités propres aux administrations qui devraient permettre de définir les grandes lignes d'une politique de la formation: on y est presque toujours en relation avec les usagers; le travail accompli est réglé par des lois et par l'activité législative; les tâches sont dites de service public.

Les progrès des techniques de direction et d'organisation rendent d'ailleurs nécessaires une meilleure formation des cadres aussi en dehors de leur secteur d'activités. La culture générale, dont nos hauts fonctionnaires sont inégalement pourvus, permet d'effectuer ce pas de côté qui change la perspective et évite d'avoir un point de vue trop exclusivement technique ou juridique. Car c'est là un mal endémique de nos administrations: les cadres y sont de très bons spécialistes dans leur domaine, mais ne sont souvent que cela.

Enfin, si les tâches des fonctionnaires sont souvent des monopoles, il n'en va pas de même de leurs professions. Pour qu'un jeune taxateur ne succombe pas aux offres alléchantes des fiduciaires et des banques, il lui faut une vocation très affirmée pour le service public ou un goût pour une carrière sans histoire! Assurer un recyclage professionnel, c'est aussi un moyen de retenir plus longtemps les spécialistes de haut niveau.

Il est temps que les grandes communes et les cantons développent une conception homogène de la formation de leur personnel. Loin d'être un gaspillage, la création d'un service de la formation permanente dans une administration peut permettre au contraire d'en améliorer l'efficacité tout en diminuant ses coûts de fonctionnement. Et puis, au-delà de considérations économiques, il en va tout simplement du respect par les pouvoirs publics de celles et de ceux qui lui consacrent leur vie professionnelle.